

Apiculture

RNCP38329 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	212
Formacode(s)	21049
Code(s) ROME	A1408
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

12 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 12 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AGRICAMPUS LAVAL	195300819 00016	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION FAMILIALE DE GESTION	381125731 00012	Former et organiser l'évaluation
BOUGAINVILLE	197714363 00011	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DU LOT ET GARONNE	194700191 00019	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES	199718040 00017	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE LA COTE ST ANDRE	193818192 00018	Former et organiser l'évaluation
LEGTA DE NIMES-RODILHAN	193001393 00019	Former et organiser l'évaluation
LEGTA DE TOULOUSE	193112620 00011	Former et organiser l'évaluation
LEGTA D'OBERNAI	196716856 00014	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA FRANCOIS RABELAIS	194805149 00011	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 12 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp38329-apiculture/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'activité doit se faire dans le respect de l'environnement et du bien-être animal.

Le respect des règles d'hygiène et de sécurité est impératif pour les animaux comme pour l'apiculteur.

En France, le ministère chargé de l'agriculture a mis en œuvre un plan global d'actions pour la filière apicole. L'ensemble des axes concernant la formation et l'environnement de la production apicole (santé, prédateurs, pollutions, reconquête de la biodiversité, accompagnement de l'organisation par les pouvoirs publics) ont été mis en œuvre.

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce certificat de spécialisation gère un cheptel et conduit des ruchers.

Il est apte à établir un plan d'élevage, installer les ruches, suivre l'évolution des essaims, en assurer la surveillance, les soins et traitements sanitaires éventuels.

Il réalise les opérations d'élevage : choix du matériel, sélection des colonies, apport d'alimentation.

Il produit du miel, depuis la récolte jusqu'au conditionnement, stockage et parfois vente.

Il entretient matériels et équipements et veille au tri et à la collecte des déchets conformément à la réglementation en vigueur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Réaliser la conduite des colonies :

- Élaborer un plan de production
- Réaliser le suivi et les interventions sur les ruches

Réaliser la multiplication des colonies :

- Réaliser les opérations liées à la production d'essaims
- Réaliser les opérations liées à l'élevage de reines

Mettre en œuvre la récolte et le conditionnement des produits apicoles :

- Organiser la récolte des produits
- Réaliser les opérations de conditionnement et de stockage

Blocs de compétences

RNCP38329BC01 — Réaliser la conduite des colonies

LISTE DE COMPÉTENCES

- Elaborer un plan de production
- Réaliser le suivi et les interventions sur les ruches

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation en situation professionnelle

RNCP38329BC02 — Réaliser la multiplication des colonies

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser les opérations liées à la production d'essaims
- Réaliser les opérations liées à l'élevage de reines

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation en situation professionnelle

RNCP38329BC03 — Mettre en œuvre la récolte et le conditionnement des produits apicoles

LISTE DE COMPÉTENCES

- Organiser la récolte des produits
- Réaliser les opérations de conditionnement et de stockage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation en situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entre apiculture professionnelle et de loisir, la filière apicole est caractérisée par un nombre d'apiculteurs professionnels réduit mais qui détiennent près de 60 % des ruches et produisent 2/3 de la récolte française de miel. On distingue 3 catégories d'apiculteurs selon le nombre de ruches exploitées :

1. 1 à 30 ruches : Apiculteurs producteurs familiaux ;
2. 31 à 150 ruches : Apiculteurs pluriactifs (ils ont généralement une autre activité professionnelle)
3. plus de 150 ruches : Apiculteurs professionnels (seule source de revenus - ce sont la plupart du temps des exploitants agricoles adhérant à la Mutualité sociale agricole).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Apiculteur

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en agriculture, pêche, forêt et espaces verts (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 970
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	46 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le certificat de spécialisation agricole option « apiculture » est accessible aux candidats titulaires :

- d'un brevet professionnel du secteur de la production agricole ;
- d'un baccalauréat professionnel du secteur de la production agricole ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole du secteur de la production agricole.

Les autres candidats peuvent également être admis sur décision prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3 du code rural et de la pêche maritime

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 531 €
Selon la branche	7 513 € – 7 794 €
Prise en charge	Branches concernées
7 531 €	Valeur par défaut · 211 branches
7 794 €	CPNE de l'agriculture
7 513 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2029
Date de dernière délivrance possible	01/01/2030

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP29240

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38329/>

Où se former

Formations référencées	8
Organismes	5
Régions couvertes	4
Prix indicatif	945 € – 8 960 €
Durée	35 – 980 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	1
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1
Départements couverts	1

Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 12/2026 à 06/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	28
Parcours menés à terme	15
Taux d'achèvement	54 %
Période	02/2024 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	35
Montant total engagé	83 623 €
Coût moyen par dossier	2 389 €
Durée moyenne	337 h
Période	01/2024 – 04/2026
France compétences	82 %
Reste à charge titulaire	13 %
France Travail	5 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.